

Chapitre 12

L'ARGENT

Visions croisées de la richesse
et de la pauvreté



Parmi les mots dont la traduction est moins évidente qu'il n'y paraît, « richesse », « pauvreté », « précarité », « solidarité » occupent une place de choix. Les fameux « Objectifs du millénaire pour le développement » fixés en 2000 par les Nations unies et les indicateurs de pauvreté qu'ils retiennent sont-ils entendus de la même façon par l'ensemble de la planète ? Rien n'est moins sûr.

Souvent contrariante dans les relations familiales ou professionnelles, parfois tabou ou source de malentendus, la question de l'argent est liée à des approches infiniment diverses. Dans ce chapitre, nous tenterons de ne pas déborder sur l'univers sans limites de l'économie en général, et nous nous concentrerons sur les représentations culturelles de l'argent, après avoir rappelé la grande différence des contextes, et la manière dont celle-ci peut expliquer, en partie, les différences de rapport à la richesse et à la possession.

CONTEXTUALISER

QUESTION 98. ÉCONOMIES MONÉTARISÉES, ÉCONOMIES DE SUBSISTANCE : QUELLE EST LA PLACE DE L'ARGENT DANS NOS SOCIÉTÉS ?

L'argent, dans son acception française classique, est loin d'être partout l'étalon évident de toute mesure de la production et le seul instrument de tout échange. Ce constat tient à deux raisons majeures :

– dans des sociétés où prévalent des économies « de subsistance » se situant en partie à l'écart des flux économiques formels, le rôle de l'argent est souvent limité, les échanges s'opérant en partie sous forme non marchande ;

– dans nos sociétés ultra-monétarisées elles-mêmes, de nouvelles formes d'outils d'échange émergent de plus en plus. Depuis plusieurs années, on voit apparaître par exemple des « monnaies sociales », ou « monnaies régionales¹ » du type des « systèmes d'échange locaux » (SEL) qui, sans concurrencer la monnaie nationale, la complètent sur un plan local et permettent d'échanger des biens ou des services autrement. Un autre exemple, et sur un tout autre registre, est celui des monnaies virtuelles qui font actuellement une percée significative, avec les « e-devises », ou « *bitcoins* » permettant de contourner

1. Margrit Kennedy et Bernard Lietaer, *Monnaies régionales. De nouvelles voies vers une prospérité durable*, Paris, Éditions Charles Léopold Mayer, 2008, www.eclm.fr/ouvrage-329.html

les dispositifs bancaires². Ici encore, même s'il reste très largement prévalent, le rapport à l'argent commence à connaître quelques mutations.

QUESTION 99. QUEL DEGRÉ ET QUELLES FORMES DE CORRUPTION PEUT-ON OBSERVER DANS NOS SOCIÉTÉS ?

La corruption est un phénomène répandu à peu près partout dans le monde. L'ONG Transparency International publie depuis près d'une vingtaine d'années un indice de perception de la corruption (IPC). Celui-ci n'est pas à proprement parler un instrument de mesure de la corruption, mais rend compte, grâce à une série de sondages, du jugement des citoyens sur le degré de corruption dans la politique et dans l'administration de leur pays. En 2012³, trois pays seulement étaient considérés comme « *very clean* » (Danemark, Finlande et Nouvelle-Zélande), avec un score de soupçon inférieur à 10% des sondés, 9 autres pays ayant un score inférieur à 20% (autres pays scandinaves, Singapour, Suisse, Australie, Canada, Pays-Bas et Luxembourg).

Mais l'indice évoqué ici ne concerne que l'une des formes de la corruption, ce qu'on appelle la corruption « passive » (acceptation d'avantages par des agents publics) alors qu'il en existe de nombreuses autres. Afin de les ordonner, Philippe Montigny⁴ fait notamment la distinction entre :

- la corruption privée (dessous de table entre entreprises, commissions versées aux acheteurs, traitement de faveur...) et la corruption publique, qui renvoie au « pacte qui s'établit entre un agent public [fonctionnaire ou personnalité politique] et un agent privé, entreprise ou individu, sanctionné par le code pénal [car] il se fait au détriment de la mission que doit remplir l'agent public » ;

- la corruption passive et la corruption active: la première, en droit français concerne le fait, pour un agent public, de solliciter ou d'accepter des dons ou des avantages « pour accomplir ou s'abstenir d'accomplir un acte de sa fonction, de sa mission ou de son mandat⁵ ». La deuxième désigne le fait, pour une entreprise, de verser des commissions indues à des agents publics.

Même s'il est loin d'être le seul, le continent africain est particulièrement affecté par ces phénomènes. Gérard Blundo et Jean-Pierre Olivier de Sardan⁶ en détaillent les formes élémentaires en distin-

2. «Le "bitcoin", une monnaie virtuelle qui s'arrache», *Le Monde*, 9 avril 2013, www.lemonde.fr/technologies/article/2013/04/09/le-bitcoin-une-monnaie-virtuelle-qu-on-s-arrache_3156495_651865.html

3. www.transparency-france.org/e_upload/pdf/cpi2012_mapandcountryresults.pdf

4. Philippe Montigny, *L'Entreprise face à la corruption internationale*, Paris, Ellipses, 2006.

5. Code pénal français, art. 432-11

6. Revue *Politique africaine*, www.politique-africaine.com/numeros/pdf/083008.pdf

quant notamment la *commission* (avantage en espèce ou en nature remis à un fonctionnaire pour obtenir quelque chose), la *gratification* (cadeau de remerciement), le *piston* ou la faveur, la *rétribution indue d'un service public*, le *tribut*, ou « péage », qui s'apparente au racket, la « *perruque* », que nous connaissons bien en France et qui consiste à « emprunter » du matériel de l'entreprise ou de l'administration pour son propre usage (par exemple pour ses propres chantiers), le *détournement de fonds*, etc.

QUESTION 100. QUEL EST LE STATUT DE LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE DANS NOS SOCIÉTÉS RESPECTIVES ?

Dans les sociétés occidentales, les conceptions juridiques de la propriété sont durablement marquées par le droit romain – l'*usus* (le droit d'utiliser), le *fructus* (le droit de percevoir des revenus) et l'*abusus* (le droit de consommer, de détruire, de vendre, de donner...) – et par les encadrements constitutionnels issus de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789, de la Déclaration universelle des droits de l'homme ou encore de la Convention européenne des droits de l'homme.

Dans un tel dispositif juridique, marqué par une culture, européenne, la propriété est largement considérée comme un droit absolu et individuel. Cette vision peut se heurter ailleurs à d'autres conceptions, notamment dès lors qu'il s'agit de la propriété foncière ou immobilière.

Après les lois promulguées autorisant la propriété privée en Chine (2007) puis à Cuba (2009), la propriété privée n'est plus formellement prohibée dans aucun pays du monde autre que la Corée du Nord. Mais beaucoup de sociétés vivent encore dans ce domaine une situation moins claire qu'on ne pourrait le croire. En effet, si la notion juridique de propriété s'est construite en Occident, sur la base de la propriété privée (la propriété d'État n'étant qu'une exception), le mouvement, en revanche, a été inverse en Chine où le point de départ a davantage été la propriété publique, impériale d'abord, collective ensuite, dans le régime communiste, avant que ne se développe progressivement l'octroi de droits de possession à des personnes privées. L'accession à la propriété privée en Chine est donc le résultat d'une longue évolution qui n'est pas encore clairement admise partout et continue d'évoluer.

En Afrique, autre exemple, le droit coutumier réserve une large place à la propriété collective, notamment en matière foncière. Cette vision collective de la terre doit ainsi cohabiter avec les dispositifs, hérités de la colonisation, de promotion des titres de propriété foncière, qui posent des enjeux de monétarisation, et « d'immatriculation » de la terre (voir chapitre 3). La situation foncière de nombreuses sociétés africaines se caractérise donc, comme le formule

Claire Tarrière-Diop, par « un entre-deux, sorte de “marchandisation imparfaite de la terre” donnant lieu au développement de stratégies métisses⁷ ».

On voit ainsi que le droit de propriété est loin d'être une évidence partout sur le plan juridique. En tout état de cause, les représentations et les valeurs attachées à ce droit peuvent fortement différer.

INTERROGER LES REPRÉSENTATIONS ET LES PRATIQUES

QUESTION 101. COMMENT LA RELIGION INFLUE-T-ELLE SUR LES REPRÉSENTATIONS DE L'ARGENT ET DE LA RICHESSE ?

Les religions ont, à propos de l'argent, de la richesse et de la pauvreté des influences contrastées. On peut rappeler tout d'abord l'exaltation du dépouillement que l'on retrouve dans certaines religions : au cœur de l'Évangile dans la tradition catholique tout d'abord (« Vends tout ce que tu as, distribue-le aux pauvres et tu auras un trésor dans les cieux. Puis viens, suis-moi. » – Luc 18,22) ; mais aussi chez les siddhus en Inde, dans le jaïnisme, ou encore dans le bouddhisme : on se souvient du dépouillement total du prince riche devenant Bouddha ; rappelons aussi que les moines bouddhistes sont tenus de mendier.

Une vision différente de l'argent s'affirme dans le protestantisme : si l'enrichissement contribue au développement de la collectivité, il est légitime et même il peut constituer une responsabilité dans la mesure où il augmente une richesse qui peut profiter à chacun. Max Weber (*L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*) tient ainsi le développement du capitalisme au XVIII^e siècle pour le résultat de l'éthique puritaine (accumuler la richesse sans en jouir directement) et de cette idée que le succès financier n'est autre que le signe de la prédestination de Dieu.

Une éthique de l'argent assez comparable se retrouve dans le judaïsme. Comme le rappelle Claude Riveline⁸, la sainteté y est compatible avec la richesse car le travail productif est une obligation religieuse. Mais le devoir du riche est bien de donner une partie de sa richesse aux pauvres et de ne pas abuser, en affaires, de la faiblesse de l'autre. « S'il est riche, c'est parce que Dieu lui a confié la gestion du monde pour une part plus grande que les autres et il n'a pas le droit de se dérober à cette mission. »

7. <http://base.d-p-h.info/fr/fiches/premierdph/fiche-premierdph-5167.html>

8. Claude Riveline, membre du bureau du Chabbat, professeur d'économie à l'École des mines de Paris (conférence sur le thème de la spiritualité et du management à Dauphine).

Pour l'islam, l'argent est loin d'être méprisé mais il doit également servir au bien de la société. Le Coran rappelle en effet que l'argent, comme toutes les ressources de la terre, appartient à Dieu, et que le devoir des hommes est de le faire fructifier pour la communauté. L'enrichissement est licite, et même encouragé, à condition de correspondre à une création de richesse (d'où l'interdiction de la spéculation et des jeux de hasard). Conséquences de ces représentations religieuses dans la vie économique : des règles bancaires bien particulières (interdiction du prêt à intérêt mais autorisation des revenus du capital). Une autre condition à la création de richesse est que celle-ci ne soit pas strictement personnelle, mais également en partie collective. Pour garantir cela, le Coran fait de l'aumône aux plus démunis, la *zakat*, l'un des piliers de l'islam : elle invite les musulmans à donner aux pauvres 2,5 % de leur épargne annuelle et 10 % pour les produits de la terre. Affectée au financement d'infrastructures sociales de proximité et aux organisations locales de solidarité, la *zakat* est, dans certains pays, une source majeure de financement de la solidarité.

Dernier exemple, celui de l'hindouisme, qui lie piété, rites religieux et réussite financière. Dans le monde de l'industrie en Inde, comme l'expliquent A. Karkun *et al.*, « la déesse la plus vénérée est Lakshmi (déesse de la fortune). Elle est célébrée à la fin de l'année rituelle qui correspond également à la fin de l'année fiscale. Ce qui explique pourquoi l'Inde se base sur cette date pour publier ses comptes. Autre détail, une *punja* (prière) peut être organisée dans les entreprises afin de célébrer la déesse, lors de la fête du Printemps (*holi*); on profite alors de cette occasion pour bénir le coffre de l'entreprise⁹. »

QUESTION 102. QU'EST-CE QU'ÊTRE RICHE OU PAUVRE DANS NOS CULTURES RESPECTIVES ?

Le rapport à la notion de richesse est fonction des cultures mais aussi du niveau de précarité et de l'existence ou non d'une protection sociale organisée. Un dicton wolof¹⁰ résume par exemple une hiérarchie des valeurs en Afrique différente de la nôtre : « Qu'est-ce qu'un pauvre ? Un pauvre est quelqu'un qui n'a pas d'amis. » On ne s'étonnera pas dès lors que dans certaines langues africaines, le mot pauvreté soit traduit par solitude, absence de lien. Dans d'autres langues (malinké), la pauvreté se définit plutôt par l'impuissance, « *fangantan* » par opposition à la puissance, « *fagama* », mais l'idée d'exclusion sociale est également bien présente dans ce mot. Dans des pays

9. A. Karkun, N. Belhoste et B. Fernandez, in E. Davel, J.-P. Dupuis et J.-F. Chanlat (dir.), *Gestion en contexte interculturel...*, op. cit.

10. Rapporté par Clair Michalon dans *Différences...*, op. cit.

où aucune protection sociale n'est assurée, la communauté constitue de fait une véritable « sécurité sociale », et l'absence d'un réseau de relations est, de ce point de vue, une tragédie.

L'équivoque sur la dimension « monétaire » ou non de la richesse se retrouve en permanence dans les situations de coopération au développement, et dans la manière d'apprécier ce que les uns et les autres caractérisent comme « progrès ». Cette équivoque est au cœur de la réflexion du prix Nobel d'Économie d'Amartya Sen, qui tente de faire évoluer la vision monétaire de la pauvreté vers une conception plus qualitative, en mettant en avant la notion centrale de « *capabilities* », de liberté d'être et de faire ce que l'on veut. Il est aussi le point central des réflexions de nombreux acteurs du développement : de François Greslou¹¹ à Stéphanie Zeiss¹² en passant par les mésaventures d'un développeur de pompes à main au Burkina Faso¹³, une abondante littérature des éditions Charles Léopold Mayer présente les témoignages de coopérants qui ont bousculé leur schéma de pensée en réalisant que le type de réduction de la pauvreté qu'il visait se traduisait en réalité par une dégradation de l'équilibre existant dans leur pays d'accueil : dégradation de la qualité de la vie communautaire, des relations sociales, parfois même de l'équilibre écologique.

QUESTION 103. ACCUMULER OU REDISTRIBUER ? QUELLES SONT LES CONCEPTIONS DU DON ET COMMENT INFLUENT-ELLES SUR LA PERCEPTION DE LA CORRUPTION ?

Dans les sociétés d'orientation individualiste, et *a fortiori* dans celles qui disposent d'une solide infrastructure d'institutions bancaires et d'épargne, la part de l'argent gagné qui n'est pas dépensée pour les besoins familiaux courants est assez spontanément investie ou placée dans une optique de constitution de réserves pour la retraite ou les coups durs. On est là dans une logique d'*accumulation*.

Dans des sociétés davantage orientées vers le collectif (notamment les sociétés africaines), les sommes d'argent gagnées (ou reçues) sont plus spontanément partagées avec l'entourage proche (famille, famille élargie, membres du clan, etc.), qui sera lui-même dans une logique de partage lorsque le donateur ne gagnera plus d'argent : logique de *redistribution*. Ceci peut aller de pair avec des situations d'incertitude sur l'avenir politique des pays ou avec l'inexistence de systèmes bancaires fiables, toutes choses qui, de fait, poussent à la dépense immédiate, personnelle ou communautaire, des sommes gagnées.

11. François Greslou, *Le Coopérant, missionnaire ou médiateur ?*, op. cit.

12. Stéphanie Zeiss, « Moi, la gringa et les paysans », in Pierre De Zutter, *Le Paysan, l'expert et la nature...*, op. cit.

13. Bill *l'espiègle*, Paris, Éditions Charles Léopold Mayer/Lieu Commun, 1992.

Lorsqu'il n'y a ni dépense ni redistribution familiale, l'argent va souvent à des structures collectives d'épargne comme les tontines, en Afrique occidentale ou centrale, les *idir* ou les *equb* en Éthiopie, etc. L'objet essentiel de ces cagnottes collectives (qui peuvent collecter des sommes considérables) est de permettre aux cotisants de pouvoir faire face à des dépenses sociales importantes (mariages, funérailles, etc.)

Il n'est pas rare de trouver associée à cette logique de redistribution une certaine défense de la pratique de la corruption, discours qu'il ne s'agit pas ici de cautionner mais d'explicitier. Dans certains pays, les cadeaux à la famille et aux proches sur des fonds non personnels, les versements informels à des partenaires commerciaux, la confusion entre les comptes professionnels et les comptes personnels, sont autant d'opérations dont l'objet est moins perçu comme l'enrichissement personnel que comme le tissage, l'extension ou le renforcement de liens sociaux. La corruption permettrait ainsi une redistribution des richesses, un investissement dans un réseau relationnel qui bénéficie aux membres de la communauté du « donneur ». Les Camerounais, rapporte Édith Sizoo¹⁴, parlent d'« argent chaud » (réchauffé par les relations personnelles et contrôlé par elles) et d'« argent froid » (celui qui vient d'ailleurs et dont on peut faire ce que l'on veut).

Tout en refusant un culturalisme qui attribuerait aux cultures locales la responsabilité de la corruption, Blundo et Olivier de Sardan¹⁵ listent un ensemble de logiques socioculturelles (dont ils précisent que la plupart ne sont pas d'ordre traditionnel) mises en place ou développées sous la colonisation ou après les indépendances, et qui tendent à faciliter ou à tolérer la corruption :

- le pluralisme des normes en Afrique, normes légales, normes coutumières, qui favorise le fait que des acteurs « naviguent entre plusieurs normes applicables possibles, en fonction de leurs ressources, de leurs stratégies et du contexte ».

- « l'investissement en sociabilité », qui « constitue une préoccupation incessante de la vie quotidienne, à travers les multiples obligations qu'impliquent l'entretien et la reproduction des réseaux relationnels de toute nature [où la règle est celle] de l'échange de services, valable non seulement entre parents ou amis, mais aussi entre "connaissances", au sens large, terme qui inclut quiconque est "recommandé" par un parent ou ami, voire par un ami d'ami. [Un] système généralisé de services et de contre-services dans lequel chacun est pris ». Dès lors, le favoritisme dans les services publics apparaît comme naturellement inséré dans ce système.

14. Édith Sizoo, *Ce que les mots ne disent pas...*, op. cit.

15. Revue *Politique africaine*, op. cit.

– enfin les «cadeaux» incessants, et l'ostentation: «L'omniprésence, à chaque instant de la vie sociale, des situations où il convient de mettre la main à la poche, et la monétarisation de plus en plus grande de ces “petits cadeaux” [...] incitent chacun à considérer que les “petites sommes” versées aux agents de l'État dans l'exercice de leurs fonctions ne sont qu'une forme supplémentaire de ces cadeaux usuels.»

Et les auteurs de conclure que «l'intégrité est un luxe ou une vertu, hors de portée, dans les circonstances actuelles, de la plupart des citoyens béninois, nigériens ou sénégalais. En caricaturant quelque peu, seuls des riches ou des saints peuvent se la permettre. La pression du milieu environnant [...] pousse à banaliser les pratiques corruptives, à les dissoudre dans les comportements normaux».

En dehors des seules considérations de corruption, l'obligation du don et du contre-don (en argent ou en nature) se retrouve sous d'autres formes dans d'autres aires culturelles, notamment en Asie. On tend à le considérer non comme un signe de grandeur d'âme (comme cela peut être le cas dans nos propres cultures) mais comme une obligation rituelle lors d'événements de la vie sociale tels que les mariages, les naissances ou les funérailles. Elise Bijon note que ceci n'est pas sans contrepartie: « Dans le cas de sociétés régies par le principe du contre-don social à l'occasion de mariages ou de naissances dans la famille d'un des membres du même réseau social, recevoir un cadeau est une invitation à en faire un retour [...], constituant en même temps un “cadeau empoisonné”... Il ne faut donc pas s'attendre en retour à de larges effusions de joie et de gratitude¹⁶... »

Dans son essai sur le don¹⁷, Marcel Mauss donne en effet à voir l'ensemble des règles et des codes sociaux qui, dans certaines sociétés, sous-tendent des pratiques trop vite assimilées à de la gratuité ou à de la générosité. Ces règles font du don, de l'acceptation du don et de la réciprocité (contre-don) une véritable obligation sociale: « Refuser de donner, dit-il, négliger d'inviter, comme refuser de prendre, équivaut à déclarer la guerre; c'est refuser l'alliance et la communion. [...] La sanction de l'obligation de rendre est l'esclavage pour dette. » Le don, ajoute-t-il, est « à la fois ce qu'il faut recevoir et ce qui est cependant dangereux à prendre », car il y va de son rang et de son prestige.

Ce que Marcel Mauss écrivait à propos des sociétés dites primitives, nous le retrouvons avec force dans le rite du cadeau, y compris professionnel, dans la Chine contemporaine.

16. Projet de thèse, document interne.

17. Marcel Mauss, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, PUF, 1973.

L'enveloppe rouge

« Je me souviens du regard perplexe et embarrassé de Guillaume, mon conjoint français face à ma grand-mère qui lui a tendu à deux mains une enveloppe rouge avec 400 yuans (environ 50 euros) dès qu'il a mis les pieds chez moi, lors de son premier voyage en Chine. Ne sachant comment réagir, il est resté cloué sur place à l'entrée de la maison. Ma grand-mère a commencé à pleurer, tout en essayant de glisser l'enveloppe dans la poche de son manteau. Gêné, Guillaume m'a lancé un regard désespéré. J'ai repris l'enveloppe pour la mettre dans sa main, nous avons remercié ma grand-mère, et nous avons pu entrer dans la maison. Guillaume décrit souvent cette expérience comme le plus grand choc culturel qu'il ait reçu. Pourtant, aux yeux d'un Chinois, rien de plus normal que de recevoir d'un aîné une enveloppe rouge porte-bonheur. Il ne faut jamais la refuser, surtout de la part d'une personne âgée, le refus pouvant être perçu comme un manque de respect [...]. Le montant du don peut être important, car c'est en fonction de ce montant que le destinataire distingue l'importance qu'on lui attache et la force potentielle de leur lien. C'est avant tout une forme de rapport social, ancrée dans la culture traditionnelle chinoise. »

Une étudiante chinoise, Sciences Po, 2013.

QUESTION 104. L'ARGENT : LE MONTRER OU PAS, EN PARLER OU PAS ?

Les événements ayant secoué, au printemps 2013, la classe politique française autour de l'affaire Cahuzac et les innombrables protestations qui ont accompagné l'annonce de mesures d'obligation d'affichage des patrimoines des élus et des gouvernants disent assez à quel point, en France, l'argent demeure un tabou et un domaine exclusivement limité à la sphère privée. En titrant en pleine page « *Le strip-tease de la République* » à propos de cette obligation de dévoilement des patrimoines, le quotidien *Le Figaro* du 16 avril 2013 ne pouvait mieux illustrer (malgré lui) la force de ce tabou : « cachez cet argent que je ne saurais voir »...

Aux États-Unis au contraire, ou dans quelques autres pays anglosaxons, on est souvent fier de ce que l'on gagne, on le dit, et l'on n'hésite pas à demander à son interlocuteur le montant de ses revenus. Cette différence se retrouve d'ailleurs dans les pratiques de mécénat d'un côté et de l'autre de l'Atlantique. En France, la philanthropie se doit d'être anonyme sous peine de voir annulé son caractère caritatif. À l'inverse, aux États-Unis, le donateur est récompensé de sa générosité par la publication des sommes et de son nom sur les actions auxquelles il participe...

Dans d'autres zones géographiques (Pacifique, Moyen-Orient), on trouve également des différences d'attitudes notoires sur la question de la visibilité des richesses.



« Je vous souhaite beaucoup de bonheur et d'argent »

« En Chine, l'argent n'est pas un tabou. L'ouverture économique de la Chine et le slogan de Deng Xiaoping qui prônait "la gloire de s'enrichir" ont encore accentué l'attitude libérée des Chinois à l'égard de l'argent et de la richesse. L'un des vœux traditionnels les plus populaires en Chine est le "Gong xi fa cai 恭喜发财": "je vous souhaite beaucoup de bonheur et beaucoup d'argent". »

Une étudiante chinoise, Sciences Po, 2013.

Pour les professionnels de la coopération internationale, la question de la transparence financière est, par ailleurs, un sujet difficile. Partout l'on s'élève aujourd'hui contre les dangers d'un étalage de moyens personnels ou institutionnels dans le quotidien du travail: véhicules 4 x 4, bureaux et logements au-dessus des standards locaux, etc. Beaucoup de coopérants ou de volontaires ont tenté, pour échapper à cette image, de se « fondre » autant que possible dans les conditions de vie locales. Qu'il le veuille ou non, et quels que soient les efforts qu'il fait pour imiter les conditions de vie de l'autre, le coopérant ou le volontaire sera toujours celui qui a pu se payer (ou à qui on a payé) un billet d'avion, qui peut être rapatrié immédiatement en cas de problème, et dont la famille, peut-être, a des moyens substantiels.

Pour aller plus loin

sur le rapport à l'argent

Ouvrages

- › Centre Tricontinental, *Comment se construit la pauvreté*, Paris, L'Harmattan, 2000
- › Dommel (Daniel), *Face à la corruption. Peut-on l'accepter? Peut-on la prévenir? Peut-on la combattre?*, Paris, Karthala, 2003
- › Drach (Marcel) (dir.) *L'Argent, croyance, mesure, spéculation*, Paris, La Découverte, 2004
- › Fosu-Amaah (W.P.), Soopra Manien (Raj) et Uprty (Kishor), *Combattre la corruption*, Banque mondiale, Éditions Eska, 2001
- › Mauss (Marcel), *Essai sur le don : Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, PUF, 1973
- › Montigny (Philippe), *L'Entreprise face à la corruption internationale*, Paris, Ellipses, 2006
- › Rodinson (Maxime), *Islam et capitalisme*, Paris, Seuil, 1966
- › Wieviorka (Michel) (dir.) *L'Argent*, Les entretiens d'Auxerre, Ed. Sciences humaines, 2010

Liens

- › Transparency International : www.transparency.org et www.transparency-france.org
-